

FILIÈRE

COMMERCIALISATION La vente à l'export nécessite le respect d'un certain formalisme. Le recours à un logiciel de gestion commerciale tel que TER'Viti facilite la tâche.

Export : veiller au formalisme

Se lancer dans l'exportation peut résulter d'une simple opportunité ou d'un choix commercial stratégique. Une fois qu'il est décidé, il faut se préoccuper des procédures administratives à respecter, sous peine de se faire rappeler à l'ordre par les Douanes. Pascal Decarrier, responsable logiciel de gestion commerciale chez TER'Informatique nous livre ses recommandations.

«*Avant toute chose, il faut s'informer sur la législation en vigueur et se familiariser à l'utilisation du site internet des Douanes «ProDouane». Pour cela, assister à une formation peut se révéler très utile.*» ProDouane et le Syndicat Général des Vignerons fournissent la liste des organismes formateurs. Le groupe FDSEA propose également des formations dans ce domaine avec le CRFPS («Gamma») et «administrer ses ventes export»). Elles sont accessibles dans le Bureau de l'entrepre-

neur (aller dans Outils/Ma formation).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les opérateurs français sont obligés de passer par la téléprocédure Gamma pour réceptionner et émettre des documents d'accompagnement électroniques (DAE) aussi bien pour les échanges intracommunautaires que pour l'exportation vers des pays tiers.

Comment intégrer la procédure ?

Par ordre chronologique, le viticulteur doit :

- se faire identifier par les Douanes à Epernay (109 avenue Jean-Jaurès). Il obtiendra alors un numéro d'accises,
- s'inscrire sur le portail ProDouane (<http://pro.douane.gouv.fr>) (cliquer sur le bouton «inscription» sur la page d'accueil et créer un compte utilisateur ProDouane,
- s'inscrire à la téléprocédure Gamma. L'adhésion s'effectue grâce à un formulaire télé-

chargeable sur le portail dans la rubrique «Gamma».

Sur le site ProDouane, 5 documents téléchargeables vous accompagnent dans la procédure : «Gamma, mode d'emploi», «Formation Gamma, création puis émission d'un DAA», «Formulaire de demande d'adhésion à la téléprocédure Gamma», «ProDouane pas à pas, s'inscrire sur le portail» et «Gamma - Les formalités d'accès à EMCS Gamma».

Tous les mois, s'il vend du champagne dans la communauté européenne, l'exploitant devra également remplir une déclaration d'échanges de biens (DEB), téléchargeable sur ProDouane ou sur le site de TER'Informatique à la rubrique documentation : <http://www.terinformatique.com/Questions/Document.aspx>

Pensez à anticiper

«*Le transporteur qui prendra en charge l'expédition de bouteilles devra disposer de tous les docu-*

ments de douane. Il est préférable de les remplir à l'avance pour éviter les désagréments de dernière minute, surtout s'il s'agit d'un nouveau client. Il faut par exemple vérifier que ses clients sont adhérents à la procédure Gamma et que leur numéro d'accises est valide», souligne Pascal Decarrier.

Transfert des données dans Gamma

Les viticulteurs peuvent saisir directement sur Gamma (mode DTI) les données nécessaires pour l'émission d'un DAE cohérent. Mais le téléchargement

sur ProDouane d'un fichier émis par un logiciel de gestion commerciale tel que TER'Viti présente plusieurs avantages (mode DTI+ : Direct Trader Interface). TER'Viti vérifie la cohérence des saisies en amont de l'intégration sur Gamma et avertit des anomalies. Le DAE prend le statut de «brouillon» ce qui permet à tout moment, de façon simple, de le modifier ou de le compléter avant le transfert si besoin. Se familiariser avec ces procédures n'est pas très compliqué mais demande un peu de rigueur.

Carole Meilleur

LE MODE DTI+ SE MAÎTRISE FACILEMENT AVEC UNE JOURNÉE DE FORMATION

n Depuis avril 2010, TER'Viti intègre dans son module de base la liaison avec Gamma. La saisie des commandes dans TER'Viti équivaut à la saisie dans le portail des douanes. TER'Informatique accompagne ses clients dans la procédure en leur proposant une journée de formation collective. Après une demi-journée consacrée au paramétrage de son dossier, chaque viticulteur effectue des exercices pratiques sur un exemple type. De retour chez lui, il est prêt à appliquer ce qu'il a appris sur son dossier. L'idéal est de pratiquer aussitôt après la formation. «*La formation collective permet l'échange d'expérience entre professionnels*», explique Pascal Decarrier. «*Les stagiaires sont rassurés par la mise à disposition d'outils et de liens internet précieux pour contrôler les identifiants de leurs clients étrangers.*» Nous réalisons régulièrement des enquêtes de satisfaction pour recueillir les nouveaux besoins de nos clients et faire évoluer le logiciel en conséquence».



Des procédures administratives sont à respecter lorsque l'on exporte.

Crédit : P. Cronenberg / Reussir

Paroles d'utilisateurs

M. Belin, viticulteur à Essomes sur Marne : «je gagne du temps et l'outil s'adapte à nos besoins»

«*Je vends 25 % de ma production dans des pays de la Communauté européenne. Exporter demande une organisation supplémentaire : il faut des coiffes sans CRD, pouvoir habiller des commandes sur mesure, gérer des stocks à part, sans parler des contraintes administratives. Il faut donc être rigoureux. L'avantage de TER'Viti, c'est que je saisis une*



Crédit : JC Cutler / Reussir

seule fois les données au moment de la commande et elles sont reprises automatiquement dans tous les documents administratifs. Ainsi 80 % des informations sont déjà pré-remplies dans mon DAE. J'évite les erreurs de double saisie et je gagne du temps. Je mets 5 minutes pour réaliser mon document, alors que je mettrais un quart d'heure en utilisant directement Gamma. Depuis que je m'en sers, je n'ai plus de DAE renvoyé pour erreur. TER'Viti m'aide également à remplir ma déclaration d'échanges de biens. En plus le langage utilisé est très compréhensible pour un viticulteur. C'est un outil très intuitif. Je salue également la qualité d'écoute de l'équipe de TER'Informatique qui améliore le logiciel en fonction de nos besoins. Ils suivent les évolutions de notre métier. C'est un produit toujours en mouvement».

Mme Legrand, viticultrice à Fleury la Rivière : «facile d'utilisation»

«*J'exporte environ un tiers de ma*

production, chez des particuliers. TER'Viti est facile d'utilisation. Même si un client arrive à l'improviste, je gagne du temps et le transfert vers Gamma fonctionne bien».

Mme Blin, viticultrice à Trigny : «appréciable d'avoir le bon interlocuteur»

«*J'exporte des bouteilles à un professionnel allemand et à des clients particuliers en Belgique, Hollande et Italie. J'utilise TER'Viti depuis longtemps. Quand la procédure Gamma est arrivée, j'ai préféré passer par mon logiciel que je connaissais bien plutôt que par le portail ProDouane sur lequel les manipulations me semblent plus compliquées. De plus, quand on saisit sur ProDouane, on est davantage stressé car on a peur de faire une erreur et que la saisie soit envoyée. Avec TER'Viti, je me sens sécurisée, je travaille sur un brouillon et le logiciel effectue des contrôles de cohérence avant le transfert sur Gamma.*



Mme Blin, viticultrice à Trigny.

Crédit photo : M. Blin

Je sais aussi que les factures et les documents émis comportent bien toutes les mentions obligatoires. Je peux préparer mes documents à l'avance avant que le client arrive. Si j'ai un problème, je sais à qui m'adresser à TER'Informatique. C'est moins facile de trouver le bon interlocuteur aux services des Douanes».